

5.4

Avis d'intention des assujettis et autres avis

5.4 AVIS D'INTENTION DES ASSUJETTIS ET AUTRES AVIS

DESJARDINS

Avis de fusion

Avis est donné que l'Autorité des marchés financiers a autorisé les institutions de dépôts autorisées suivantes à procéder, en date du 1er janvier 2021, à leur fusion pour ne former qu'une seule personne morale régie par la *Loi sur les coopératives de services financiers*, RLRQ, c. C-67.3, et assujettie à la *Loi sur les institutions de dépôts et la protection des dépôts*, RLRQ, c. I-13.2.2 :

	Institutions de dépôts autorisées fusionnantes	Personne morale issue de la fusion	Lieu du siège envisagé de la personne morale issue de la fusion
1	Caisse d'économie solidaire Desjardins	Caisse d'économie solidaire Desjardins	155, boulevard Charest Est Bureau 500 Québec (Québec) G1K 3G6
	Caisse Desjardins du Chaînon		
2	Caisse Desjardins des Versants du mont Royal	Caisse Desjardins des Versants du mont Royal	1145, avenue Bernard Montréal (Québec) H2V 1V4
	Caisse Desjardins de Notre-Dame-de-Grâce		
3	Caisse Desjardins de L'Île-des-Sœurs -- Verdun	Caisse Desjardins de L'Île-des-Sœurs -- Verdun <i>Fusion par absorption</i>	5035, rue de Verdun Montréal (Québec) H4G 1N5
	Caisse d'économie des Litvaniens de Montréal "Litas" - Montreal Lithuanian Credit Union "Litas"		
4	Caisse Desjardins du Centre de Portneuf	Caisse Desjardins du Centre de Portneuf <i>Fusion par absorption</i>	1, rue du Jardin Pont-Rouge (Québec) G3H 0H6
	Caisse populaire Desjardins de Neuville		

Les personnes morales issues de ces fusions sont autorisées à solliciter et à recevoir des dépôts d'argent du public au Québec.

Cette décision fait suite à l'avis d'intention de fusionner publié le 19 novembre 2020.

Pour plus d'information concernant ces institutions de dépôts, nous vous invitons à consulter le [Registre – Assureurs, institutions de dépôts et sociétés de fiducie](#) sur notre site Web.

Fait le 21 janvier 2021